Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification Code RNCP: 29392

Intitulé

Technicien de maintenance du parc éolien « on-shore »

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|--|--|
| Lycée Dhuoda - GRETA du Gard | Chef de l'établissement |

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s):

Code(s) NSF:

255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le technicien de maintenance de parc éolien assure la maintenance préventive et corrective des aérogénérateurs dont il a la responsabilité. Son niveau de formation de technicien supérieur lui permet d'assurer le suivi d'évolution des produits, leur mise en service ainsi gu'organiser la planification des taches de maintenance et l'encadrement d'une équipe.

Les capacités attestées :

- Préparer et adapter les activités de maintenance ;
- Réaliser les activités de maintenance en milieu isolé et restreint ;
- · Analyser le fonctionnement d'un aérogénérateur ;
- Vérifier la conformité de l'état de l'aérogénérateur.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Maintenance d'éolienne de grandes puissances (>100Kw)

Technicien de maintenance de parc éolien

Grandes entreprises : Constructeurs mondiaux d'éolienne, grands exploitants.

PME : Exploitant de parc éolien, société de maintenance assurant la sous-traitance.

Codes des fiches ROME les plus proches :

<u>I1304</u> : Installation et maintenance d'équipements industriels et d'exploitation

Réglementation d'activités :

Pour exercer les activités de technicien de maintenance de parc éolien, il est nécessaire d'être titulaire du certificat de sauveteur secouriste du travail, avoir suivi les formations haute et basse tension pour être habilité (indice B et H) ainsi qu'être habilité au travail en hauteur.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification repose sur quatre unités :

- U1 : Analyse et diagnostic
- U2 : Prévention et sécurité
 - U2.1.A Prévention sur site
 - U2.2 Prévention en attente des secours
 - U2.3 Gestes et postures
 - U2.4 Sécurité incendie
 - U2.5 Habilitations électriques BT/HT
- U3 : Préparation et intervention
- U4 : Activités en milieu professionnel

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 29392 - Sécurité en milieu éolien*

Descriptif:

Bloc relatif aux compétences liées à la prévention et à la gestion des risques pour intervenir en toute sécurité sur des aérogénérateurs de grandes puissances. L'évaluation et la certification de ce bloc sont liées aux modalités d'évaluation et de certification de l'unité U2.

*Ce bloc ne peut être acquis à vie, il nécessite que des recyclages réguliers soient mis en place par l'employeur.

Ce bloc de compétence est lié aux capacités du candidat à évoluer au sein d'une tour éolienne en toute sécurité, à secourir son coéquipier, à s'adapter ergonomiquement au poste de travail, à oeuvrer sous haute et basse tension et

à maitriser un risque d'incendie

Modalités d'évaluation :

Les compétences liées aux gestes et les postures, la prévention en attente des secours (SST) et le travail sous haute et basse tension sont définis pas l'INRS.

Le travail en hauteur est évalué sur une tour d'entrainement (hauteur minimale 20m) en situation de secours d'une victime ou évacuation en sécurité de la tour d'entrainement avec les EPI couramment utilisés dans le milieu professionnel.

La sécurité incendie (théorique et pratique) est dispensée par un centre agrée

Critères d'évaluation :

Pour le travail en hauteur, le candidat doit :

- Respecter les délais d'intervention ;
- Respecter les procédures étudiées durant la formation.

Il doit être capable de procéder à l'évacuation de la tour en toute sécurité en employant le matériel adéquat (descendeur automatique, ...).

Lors du contrôle le candidat doit :

- Assurer sa propre sécurité ainsi que celle de la victime ;
- Respecter les délais d'intervention ;
- Mettre en adéquation les gestes de secours face à l'intervention à réaliser :
- Respecter les procédures étudiées durant la formation.
- Il doit être capable d'intervenir avec les EPI adaptés dans les deux situations suivantes :
- Evacuer la tour avec la victime ;
- Secourir une victime dans la tour.

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|-----------------------------|---|
| Bloc de compétence n°2 de | Descriptif: |
| la fiche n° 29392 - | Bloc relatif aux compétences liées à l'analyse et au diagnostic sur |
| Diagnostic en milieu éolien | aérogénérateurs de grandes puissances. L'évaluation et la |
| Diagnostic en milica conen | certification de ce bloc sont liées aux modalités d'évaluation et de |
| | |
| | certification de l'unité U1. |
| | Modalités d'évaluation : |
| | A partir des extraits d'un dossier technique d'un aérogénérateur |
| | (schéma, notice technique, données de maintenance,) et d'une |
| | problématique de maintenance, le candidat à la certification du bloc |
| | doit montrer sa capacité d'analyse et de diagnostic au service du |
| | · · · · · · · · · · · · · · · · · · · |
| | dépannage du bien défectueux. |
| | Critères d'évaluation : Le candidat démontrera ses facultés à : |
| | - Identifier les fonctions techniques d'un système ; |
| | - Identifier les différents composants ; |
| | - A quantifier les performances attendues ; |
| | - A déterminer les paramètres influents et proposer une valeur de |
| | réglage ; |
| | |
| | - A présenter les avantages et inconvénients des solutions |
| | techniques. |
| Bloc de compétence n°3 de | Descriptif: |
| la fiche n° 29392 - | Bloc relatif aux compétences liées à la maintenance corrective des |
| Maintenance corrective en | aérogénérateurs de grandes puissances. L'évaluation et la |
| milieu éolien | certification de ce bloc sont liées aux modalités d'évaluation et de |
| | certification de l'unité U3. |
| | Modalités d'évaluation : |
| | A partir d'un ordre d'intervention sur un bien en panne totale ou |
| | |
| | partielle ou dans le cadre d'une intervention de maintenance |
| | corrective identifiée le candidat doit montrer dans un premier temps |
| | sa capacité à organiser son intervention |
| | A la suite de la phase « préparation», le candidat intervient sur des |
| | nacelles d'aérogénérateurs de grande puissance (>100KW). |
| | Lors de sa préparation le candidat en binôme avec son co-équipier |
| | doit: |
| | - Identifier les risques liés à l'intervention ; |
| | - Préparer le matériel adapté ; |
| | - Préparer les équipements spécifiques liés à l'intervention |
| | |
| | technique. |
| | Critères d'évaluation : |
| | Lors de son intervention le candidat sera amené à : |
| | - Mettre les procédures de sécurité ; |
| | - Diagnostiquer la panne avec les appareils adaptés ; |
| | - Réaliser la pose ou dépose dans les règles de l'art ; |
| | - Régler ou paramétrer l'installation ; |
| | - Vérifier le bon fonctionnement ; |
| | - Respecter les délais d'intervention ; |
| | |
| | Lors de sa préparation le candidat en binôme avec son co-équipier |
| | doit: |
| | - Identifier les risques liés à l'intervention ; |
| | - Préparer le matériel adapté ; |
| | - Préparer les équipements spécifiques liés à l'intervention |
| | technique. |
| | |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|---------------------------|--|
| Bloc de compétence n°4 de | Descriptif: |
| la fiche n° 29392 - | Bloc relatif aux compétences liées à la maintenance préventive des |
| Maintenance préventive en | aérogénérateurs de grandes puissances. |
| milieu éolien | Modalités d'évaluation : |
| | L'évaluation et la certification de ce bloc sont liées aux modalités |
| | d'évaluation et de certification de l'unité U4. |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | OUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |
| En contrat d'apprentissage | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |
| Après un parcours de formation continue | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |
| En contrat de professionnalisation | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |
| Par candidature individuelle | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2009 | X | Le jury est présidé par un professionnel. Il est composé au moins pour moitié de membre de la profession, dont 50% de représentants des salariés et 50% de représentants des employeurs. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | Х |

| - NOODDONG ON NOOND ON OND ON | , , |
|---|-----|
| Accessible en Polynésie Française | Х |
| | |

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien de maintenance du parc éolien « on-shore »" avec effet au 3 avril 2009, jusqu'au 14 avril 2017.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien de maintenance du parc éolien « onshore »" avec effet au 14 avril 2017, jusqu'au 21 décembre 2020.

Pour plus d'informations

Statistiques:

Autres sources d'information :

Greta Nîmes-camargue

Lieu(x) de certification :

Lycée Dhuoda - GRETA du Gard : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Gard (30) [Nîmes]

Greta de Nîmes-Camargue

Lycée Dhuoda - 17 rue Dhuoda - 30 000 Nîmes

$\label{lieu} \textbf{Lieu}(\textbf{x}) \ \textbf{de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur:}$

Greta de Nîmes-Camargue

Lycée Dhuoda - 17 rue Dhuoda - 30 000 Nîmes

Historique de la certification :

Certification précédente : <u>Technicien de maintenance du parc éolien « on-shore »</u>